

GUIDE DU PARENT CAMP DE JOUR DES LOISIRS STE-ROSALIE ÉTÉ 2022



HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Du 27 juin au 19 août 2022

9h00 à 15h30

Service de garde de 6h45 à 9h00 et de

15h30 à 17h30

CLIENTÈLE : 5* - 14 ANS

***avoir 5 ans au 30 septembre 2022**

Guide du parent

À LIRE ATTENTIVEMENT ET OBLIGATOIREMENT

Nous désirons tout d'abord vous souhaiter la bienvenue au camp de jour des Loisirs Sainte-Rosalie et vous remercier de l'intérêt porté pour le programme d'activités estivales de Sainte-Rosalie. Le présent document vous apportera des précisions importantes concernant le fonctionnement du camp de jour 2022. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour tout renseignement supplémentaire.

Coordonnées du camp de jour et des Loisirs Sainte-Rosalie

Micha Zubricky Tétrault (virgule)

Responsable en camp de jour

Courriel : campdejoursterosalie@hotmail.ca

450-771-5049

Coordonnateur en loisirs

Guillaume Lemieux

Adjointe administrative :

Marie-Lyne Leclair (lundi au jeudi 10h00 à 17h30, vendredi 9h00 à 13h00)

Adresse : 5250 rue Gérard-Côté, Saint-Hyacinthe, J2R 2E9

Courriel : info@loisirs-ste-rosalie.com

450-223-2091



Mission du camp de jour des Loisirs Sainte-Rosalie

Favoriser le développement social, moteur et cognitif des jeunes de cinq à quatorze ans en leur permettant, dans un cadre sécuritaire, structuré et stimulant, de participer à des activités sportives, artistiques et socioculturelles à l'intérieur d'une expérience de vie de groupe visant le respect de soi, des autres et de l'environnement et ce, dans un contexte de vacances.

Relevé 24

Pour recevoir un **Relevé 24** en février 2023 vous devez fournir le # d'assurance social du parent payeur lors de l'inscription ! Les relevés seront émis à la fin du mois de février et disponible sur la plateforme Sport-Plus.

Le camp de jour de Ste-Rosalie se conforme aux exigences du *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux (ACQ)*.

Le *Cadre de référence pour les camps de jour municipaux* a été développé grâce à un partenariat entre l'Association québécoise du loisir municipal (AQLM) et l'Association des camps du Québec (ACQ). Il comporte 45 balises obligatoires définissant les meilleures pratiques à adopter afin d'assurer la sécurité et la qualité de l'expérience des programmes de camps de jour municipaux. Seules les municipalités adhérentes au Cadre et visitées par un représentant de l'ACQ peuvent être reconnues conformes et afficher le logo en faisant foi.



HORAIRE DU CAMP DE JOUR

Du lundi au vendredi de :

Service de garde	6h45 à 9h00 : période d'arrivée des enfants
Camp de jour	9h00 à 11h30 : périodes d'activités + 1 ^{ere} collation
Camp de jour	11h30 à 13h00 Dîner + période de jeu
Camp de jour	13h00 à 15h30 : périodes d'activité + 2 ^e collation
Service de garde	15h30 à 17h30 : période de départ des enfants



PROCÉDURE D'ARRIVÉE

Afin d'améliorer notre service et la sécurité de votre enfant, nous avons mis sur pied une procédure d'arrivée entre 6h45 et 9h le matin.

Nous limiterons au minimum la présence des parents dans les bâtiments du camp de jour.

- Chaque enfant devra se laver les mains à l'arrivée.
- L'arrivée se fait à la porte principale du Pavillon Gérard-Côté (pour le service de garde) et du centre communautaire pour le camp de jour (à partir de 8h45).
- L'enfant doit avoir son lunch froid (ou thermos) et collation pour la journée (L'enfant doit dîner au camp de jour)
- L'enfant peut avoir son masque, s'il le désire.



PROCÉDURE DE DÉPART

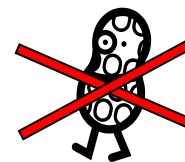
Nous limiterons au minimum la présence des parents dans les bâtiments du camp de jour.

- Chaque parent doit téléphoner à la réception du centre s'il doit venir chercher son enfant avant 15h30 (exemple : un RV).
- Chaque enfant devra se laver les mains à son départ
- Les parents devront venir chercher leurs enfants à la porte principale du pavillon Gérard-Côté (5225 rue Gérard-Côté), à 15h30 où un animateur pourra confirmer leur identité et communiquer avec l'animateur responsable de leur enfant par talkie-walkie pour que celui-ci puisse se préparer pour son départ.
- À partir de 15h35 les enfants seront au service de garde (Pavillon Gérard-Côté) et le parent devra aller le chercher à cet endroit, sauf le mardi soir.
- Le mardi, le service de garde se fera au centre communautaire et non au Pavillon Gérard-Côté.



Notes importantes :

1. Les objets provenant de la maison ne sont pas permis (jouets, jeux de société, jeux électroniques, ...). Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés sur les heures du camp de jour.
2. Il y aura une boîte d'objets perdus à l'entrée du centre communautaire.
3. Il est essentiel d'identifier tout le matériel de votre enfant.
4. Tous les jours, les enfants doivent porter des vêtements qui peuvent être salis



Allergies

Plusieurs enfants du camp de jour ont des allergies sévères et ont, en leur possession, une dose d'adrénaline. C'est pour cette raison que **nous demandons aux enfants de ne pas apporter d'aliment contenant des arachides ou des noix.**

Votre enfant ne pourra manger sa collation ou son repas s'il y a des aliments non prescrits. Nous assurons ainsi une sécurité pour tous les jeunes du camp.

Matériel pour le camp de jour

L'enfant devra apporter son matériel qui devra être identifié à son nom.

- Sa crème solaire
- Son maillot de bain, sa serviette
- Chapeau ou casquette
- Vêtements de rechange (bas, chandail, sous-vêtements)
- Bouteille d'eau bien identifiée (réutilisable)
- Bas, espadrilles (les sandales et les crocs sont déconseillés)
- Médicaments : dans le contenant original, avoir signé l'autorisation nécessaire. Nous garderons les médicaments dans un endroit sécurisé et les enfants seront supervisés lors de la prise de ceux-ci.

CONTROLE DES PRESENCES

Lorsque votre enfant est absent au camp de jour, vous devez laisser un message sur la boîte vocale de la responsable en camp de jour avant 9h00. (450-771-5049). Les animateurs valideront leurs présences auprès de la responsable à tous les matins et ce, à 9h30.

Il est de VOTRE responsabilité de vous assurer que votre enfant se rend bien au camp de jour le matin et retourne à la maison le soir dès 15h30 s'il est autorisé à quitter seul en vélo ou à pied. Nous ne ferons aucun suivi téléphonique (contrairement au fonctionnement de l'école) si votre enfant n'est pas présent sur le site du camp de jour.

Si votre enfant doit quitter le camp de jour pour quelque raison vous devez nous aviser par courriel, par téléphone ou par un mémo.

Aucun enfant ne peut quitter le camp de jour seul sans que le parent n'ait autorisé son départ.

POLITIQUE DE PAIEMENT ET REMBOURSEMENT

La totalité des frais liés au camp de jour doit être acquittée avant le 1^{er} juillet 2022. Il est possible de faire plusieurs versements. Cependant, un montant de 250\$ doit être acquitté à l'inscription. Le nombre maximal de paiement est de trois (3). Pour calculer le montant de chaque paiement, nous prenons le montant de la facture total de l'été, nous soustrayons le montant obligatoire minimum qui est 250\$ et nous divisons le montant restant par le nombre de versements choisis. Les versements sont à dates fixes. Voici les dates pour l'été 2022.

- 19 avril ou lors de l'inscription (250 \$)
- 1er juin 2022
- 1er juillet 2022

Dans le cas où un enfant ne peut plus participer aux activités de camp de jour :

· Pour des raisons de santé [preuve médicale à l'appui], les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisées.

Pour toute autre raison, les loisirs remboursent uniquement l'inscription des semaines non utilisées, moins les frais d'administration [50 \$ ou 10 % du coût total régulier, le plus petit des deux montants].

Si une annulation n'est pas signalée avant le début de la semaine pour faire remplacer l'inscription, les Loisirs Ste-Rosalie se réserve le droit de conserver ou d'exiger le paiement de la totalité des frais ainsi que des frais d'administration ou de ne pas effectuer le remboursement.

Mode de paiement : Visa, MasterCard, argent comptant ou chèque libellé à l'ordre des *Loisirs Ste-Rosalie*. Des frais de 25 \$ seront facturés pour tout chèque sans provision. Advenant le cas que les Loisirs Ste-Rosalie ne reçoivent pas le paiement dans le délai mentionné ci-haut, l'inscription est automatiquement annulée.

Compte en souffrance : Pour tout compte en souffrance les Corporations de Loisirs se réserve le droit de refuser à l'enfant l'accès au camp de jour.

Remboursement des périodes du service de garde non utilisé : Le tarif est de 5\$ par période ou de 10\$/journée (matin et soir) pour un maximum de 40\$ par semaine.

À la fin de l'été, les périodes non utilisées du service de garde pourront vous être remboursé ou crédité pour une inscription à une activité de notre programmation de l'automne 2022.

Pour chaque période non utilisé, 3\$ vous sera remboursé **OU** 4\$ vous sera remis en crédit pour une inscription.

Le crédit devra obligatoirement être utilisé pour une inscription à la session automne 2022, sans quoi il vous sera remboursé (3\$/période) pendant l'automne 2022.



Les groupes du camp de jour

La formation des groupes est faite en fonction de l'âge des enfants ainsi que du choix de camp spécialisé s'il y a lieu.

Dans le groupe de votre enfant :

Nous limiterons les changements de groupes de chaque enfant au minimum.

Il aura 2 à 3 animateurs par groupe



Ratio des groupes

Dans le but d'accroître la qualité de l'animation et la sécurité de tous les enfants, le ratio animateur / enfant correspond aux ratios recommandés par l'Association des Camps du Québec (ACQ).

5-6 ans : 1 animateur pour 10 enfants

9-12 ans : 1 animateur pour 15 enfants

7-8 ans : 1 animateur pour 12 enfants

Les camps spécialisés

Le camp de jour Ste-Rosalie offre trois camps spécialisés. L'inscription à un camp spécialisé coûte 13\$ de plus par semaine que le camp régulier. Le nombre de place est limitée pour les camps spécialisés.

Camp apprentis sportifs : 5-8 ans

Camp Sport : 9-14 ans

Camp danse : 7-14 ans



Communication avec les parents

Vous êtes des partenaires privilégiés dans la réussite de notre camp de jour ! Nous tenons à ce que vous soyez informés de ce qui s'y passe. C'est pourquoi nous avons plusieurs moyens de communication :

Journal La Boussole : Ce journal est remis par courriel tous les vendredis de l'été (pour la semaine suivante). Il regroupe les informations concernant les activités de la semaine et les autres informations pertinentes

Le journal la Boussole sera aussi partagé sur la page **Facebook** des Loisirs.

Programmation au centre communautaire : La programmation des différents groupes sera visible pour les parents lorsqu'ils viendront chercher leurs enfants. Nous placerons la programmation à l'extérieur lorsque la température le permettra, et elle se trouvera à l'intérieur lors des jours de pluie.

Courriel du camp de jour : Vous pourrez communiquer plus rapidement avec la responsable en camp de jour via courriel. Vous pouvez envoyer vos questions et les absences de votre enfant.

Courriel : campdejoursterosalie@hotmail.ca

L'équipe d'animation

Le camp de jour des Loisirs Sainte-Rosalie emploient 20 animateurs et aide-animateurs sous la supervision de Micha Zubricky-Tétrault, coordonnatrice du camp de jour. Tous les animateurs ont suivi la formation en animation DAFA ainsi qu'une formation de premier soin RCR.

Après 2 ans à titre d'animatrice à Ste-Rosalie, Micha a complété sa 1ère année l'été dernier en tant que coordonnatrice du camp de jour de Ste-Rosalie. Micha a plus de 9 ans d'expérience dans le milieu des camps de jours, dont 3 comme coordonnatrice. En plus d'être une passionnée du monde du camp, des arts et de la communication, Micha est professeure dans une école primaire de St-Hyacinthe.

Les animateurs ont tous reçu une formation en animation. Ils sont tous très motivés dans ce travail et veulent passer un bel été en compagnie de vos enfants.

Lors d'un accident ou d'une intervention importante :

Un rapport d'accident ou d'événement sera rempli par un animateur témoin et les enfants présents. Ce rapport sera conservé par la responsable en camp de jour et elle vous avisera par téléphone.

Non-respect du code de vie : La procédure sera suivie et votre enfant vous remettra une copie de sa fiche d'intervention le soir même de l'intervention (voir la section Code de vie).

Prise de médicament

Tel que spécifié dans la fiche-santé, les animateurs du camp de jour ainsi que la responsable ne sont pas autorisés à donner un médicament sans ordonnance (Tempra, Atasol, etc.) sans votre accord préalable. Votre enfant devra donc quitter le camp de jour s'il présente des symptômes afin qu'il se repose.

Les seuls médicaments permis seront ceux ayant une posologie prescrite et les médicaments seront gardés par la coordonnatrice du camp de jour. L'enfant prendra son médicament à l'heure indiquée, sous la supervision de son animateur qui notera le tout dans un cartable.

Maladies

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. Il pourra revenir lorsqu'il sera capable de participer aux activités et être fonctionnel en tout temps. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone ou courriel. De plus, si votre enfant a l'une de ces maladies, il est obligatoire de nous en aviser et nous suivrons la procédure du CSSS (garder l'enfant à la maison durant quelques jours) :

- | | | | |
|--------------------------|---------------|-------------|------------|
| - COVID-19 | - Coqueluche | - Gale | - Impétigo |
| - 5 ^e maladie | - Hépatite | - Méningite | - Poux |
| - Rougeole | - Tuberculose | - Varicelle | - Oreillon |



LES SORTIES

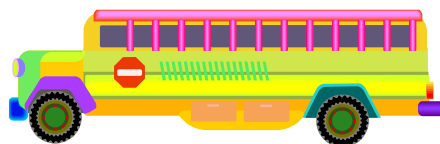
Sorties à la Piscine Notre-Dame

Quelques après-midis sont prévues pour la baignade. Celles-ci ont lieu à la piscine Notre-Dame tous les **mardis après-midi**, excepté lors des semaines de la construction et de la première semaine de camp (voir calendrier). Les départs en autobus du centre communautaire se font entre 12 h 30 et 12 h 50 vers la piscine. Les enfants et leurs animateurs sont de retour à 15 h 30.

Voyages du jeudi

Un coût supplémentaire est à déboursier pour les enfants qui désirent participer aux voyages de l'été. Le tarif comprend les activités sur le site, les commodités et le transport en autobus. Les enfants doivent apporter un lunch froid et se présenter à la salle de rassemblement à l'heure prévu pour le départ (exemple : 8h30).

**Des activités sont tout de même organisées au camp de jour pour les enfants qui ne sont pas inscrits à la sortie.*



Notes importantes :

1. Les places sont limitées selon les voyages.
2. Les inscriptions aux voyages se font lors de l'inscription au camp de jour et durant l'été, **avant le vendredi (précédant la sortie) 9h00 à l'adjointe administrative des loisirs.**
3. Pour qu'une inscription soit valide, le paiement doit être effectué et la fiche d'inscription doit être remplie.

Consignes pour les voyages :

1. Tous les départs se font du centre communautaire Rosalie-Papineau à l'heure inscrite sur la **feuille d'informations remise les vendredis** par courriel (version papier disponible au centre). Une affiche sera aussi dans la porte d'entrée du centre communautaire et l'information sera sur le téléviseur se trouvant dans le centre communautaire
2. Surveillez bien l'heure du départ et du retour de votre enfant.
3. Les retardataires ne seront pas attendus...
4. Le **port du chandail du camp de jour 2022** est **OBLIGATOIRE** pour tous les voyages afin d'assurer une plus grande sécurité et un meilleur encadrement.
5. **Aucun remboursement** ne sera fait si vous oubliez ou si vous n'envoyez pas votre enfant (sauf sur un avis médical).

Liste des voyages :

Semaine 2 : Village québécois d'antan	34\$
Semaine 3 : Zoo de Granby	40\$ (complet)
Semaine 4 : Lazer tag et mini putt	30\$
Semaine 5 : Plage Rouville	25\$
Semaine 6 : Exposition Agricole	22\$
Semaine 7 : Funtropolis	32\$ (complet)
Semaine 8 : Théâtre de la Dame de Coeur	35\$

S'AMUSER DE FAÇON SÉCURITAIRE

Un camp de jour sécuritaire et amusant pour les enfants et le personnel.

Après deux étés de camp de jour à suivre de nombreuses mesures sanitaires reliées à la pandémie de Covid-19, la direction et le personnel du camp de jour Ste-Rosalie a déjà plusieurs outils pour rendre le milieu de vie du camp de jour sécuritaire pour vos enfants. Tout au long de l'été, nous nous conformerons rigoureusement aux mesures de la santé publique en lien avec la pandémie de Covid-19. Il se pourrait donc que les mesures changent pendant la période du camp de jour. Si c'est le cas, les parents seront informés par courriel.

MESURES COVID-19

Lorsqu'un participant développe des symptômes compatibles avec la COVID-19

- Fièvre
- Apparition ou aggravation d'une toux
- Difficultés respiratoires
- Perte soudaine de l'odorat sans congestion nasale (avec ou sans perte de goût)

Il doit être isolé en attendant que la personne qui en est responsable vienne la chercher. La coordonnatrice qui assure sa surveillance portera les équipements de protection individuelle (masque, visière, gants) et l'enfant aura également un masque pour protéger les autres. Le coordonnateur en loisir contactera la DSP régionale pour déclarer un cas (ou un cas potentiel).

JE RESTE À LA MAISON SI :

Votre enfant présente des symptômes de la COVID-19 ou qui ont reçu un résultat positif doivent respecter les consignes d'isolement.

Votre enfant qui a été en contact étroit d'un cas de COVID-19 doit respecter les consignes d'isolement qui s'appliquent.

Si votre enfant est malade, il devra rester à la maison pour la période nécessaire à son rétablissement. N'oubliez pas de nous aviser de son absence par téléphone ou courriel. Vous référer aux mesures de la santé publique pour le temps d'isolement nécessaire et aux différentes mesures en place.



CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

Un code de vie a été établi au camp de jour pour assurer la sécurité et le bien-être de tous les enfants présents. Une copie de toutes les règles vous sera remise par courriel. Il est important de le lire avec votre enfant et d'en expliquer les grandes lignes.

RESPECT DES AUTRES ENFANTS

- J'utilise des gestes corrects et un langage approprié.
- J'évite les bagarres et je règle mes conflits sans utiliser de violence sous toute forme
- J'accepte les différences entre les autres et moi.
- Je m'amuse de façon sécuritaire pour moi et pour les autres

RESPECT DES ANIMATEURS ET COORDONNATEURS

- Je respecte, en tout temps, les animateurs et les coordonnateurs.
- Je garde le silence lorsqu'un animateur me le demande.
- Je respecte les jeux et les activités qui me sont proposés.

RESPECT DE L'ENVIRONNEMENT

- Je prends soin du matériel qui m'est prêté. En cas de bris, je devrai le réparer ou assumer les coûts.
- Je garde les espaces propres et je range le matériel après son utilisation.
- Je jette tous mes déchets dans les poubelles ou les bacs de recyclage.



AVERTISSEMENTS EN LIEN AVEC LE NON-RESPECT D'UNE RÈGLE

1 ^{er} avertissement	Interventions à plusieurs reprises de l'animateur/animatrice. Et conséquences logiques avec l'intervention (excuses, retrait d'un jeu, réparation ...)
2 ^e avertissement *Dans un cas de violence, le 1 ^{er} avertissement n'est pas nécessaire pour rédiger la fiche d'intervention.	Rencontre avec la coordonnatrice du camp de jour et de l'enfant ainsi qu'un appel téléphonique aux parents.
3 ^e avertissement	Rencontre disciplinaire de la coordonnatrice du camp de jour avec l'enfant et le parent ainsi qu'un avis signé par le parent.
4 ^e avertissement	Suspension d'une journée, au choix de la coordonnatrice (un avis écrit ou verbal sera émis aux parents avisant qu'une récidive conduit à l'expulsion).
5 ^e avertissement	Renvoi du camp de jour sans remboursement pour la semaine en court. Advenant un événement considéré majeur par les Loisirs Ste-Rosalie, les modalités d'intervention peuvent ne pas respecter l'ordre d'énumération. J'ai compris le sens des règles d'intervention, j'en comprends le sens et je suis d'accord avec tous les énoncés.

*Il est à noter que tous les camps de jour de la ville de Saint-Hyacinthe utilisent ce système.

Il est à noter qu'une procédure est à suivre pour les animateurs du camp de jour et les animateurs du service de garde qui mène à l'expulsion de l'enfant au besoin. Voici notre mode de fonctionnement :

COVID- 19 : Si un enfant ne respecte pas les mesures mises en place en lien avec la Covid-19, il pourra recevoir des avertissements allant jusqu'au renvoi. Les mesures de la santé publique seront prises au sérieux par les animateurs et animatrices du camp de jour.

*Dans le cas d'un comportement violent, la fiche d'intervention sera immédiatement remplie.

Merci de votre collaboration !

Nous vous souhaitons, à vous et à votre enfant, un excellent été avec notre équipe !

Guillaume Lemieux et Micha Zubricky-Tétrault
Coordonnateur des Loisirs et coordonnatrice du camp de jour

